

grange, et changeait continuellement de résidence. Aussi quelles courses il fallait faire, et souvent à toute heure de la nuit, à travers les bois, par de fort mauvais chemins, pour avoir le bonheur d'assister au saint sacrifice et de faire la sainte communion !

On ne tarda pas à connaître le dévouement et la vertu des " Dames de Saint-Maurice ", c'est ainsi qu'on les désignait. On venait consulter Sophie pour les malades, parce qu'elle avait un livre intitulé : *Secrets de médecine*, indiquant la manière de reconnaître les maladies et de les traiter. Souvent même, il fallait se transporter au chevet des moribonds, pour les préparer au dernier voyage. Chaque dimanche, on se réunissait en foule dans leur demeure où elles faisaient le catéchisme et les lectures pieuses à la place des Vêpres. Dans une chambre supérieure, on conservait les saintes espèces, qu'un prêtre venait renouveler de temps en temps. Pendant longtemps, le secret de ces réunions fut si bien gardé que la police n'inquiéta pas les fidèles.

Mais un dimanche, quatre gendarmes à cheval, qui montaient à Saint-Just-d'Avray, ayant remarqué qu'un grand nombre de personnes sortaient du village de Saint-Maurice, il leur vint un soupçon. Aussitôt de tourner bride et de tomber à l'improviste à la porte des Dames. Ils cernent la maison, la fouillent en faisant d'horribles menaces. L'odeur de l'encens les conduit à l'étage supérieur, devant la porte de la chambre qui servait de chapelle. Cette porte était solidement verrouillée à l'intérieur. Les gendarmes intimèrent à la propriétaire l'ordre d'ouvrir ; elle feignit d'avoir perdu la clef et se montra fort embarrassée. Ils allaient se retirer, quand l'un d'eux, réfléchissant à l'embarras de cette femme, et soupçonnant quelque subterfuge, revint sur ses pas et voulut entrer de force dans la chambre où était cachée la Très Sainte Eucharistie.

(à suivre)

---

#### Avantages spirituels offerts à nos abonnés.

1. Ils ont part à une messe célébrée chaque semaine, soit 52 Messes par an, à leurs intentions, pour les vivants et pour les défunts. Ils participent, en outre, à toutes les prières et bonnes œuvres de la Communauté du T. S. Sacrement.
2. Ils ont part, après leur mort, à un Service solennel, célébré chaque année, à perpétuité, dans le cours de novembre.
3. Nos abonnés ont le mérite de soutenir l'Œuvre de l'Exposition perpétuelle du Très Saint Sacrement dans notre Sanctuaire.